

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
14 SEPTEMBRE 2026

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le LUNDI QUATORZIÈME (14^e) jour du mois de SEPTEMBRE 2026 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest.

SONT PRÉSENTS :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Daniel Desrochers, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5

SONT ABSENTS :

Denis Vaillancourt, Maire

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur Eddy Whitcher agissant à titre de président d'assemblée.

Greffier d'assemblée : M. Nicolas Turgeon-Morin, directeur général greffier-trésorier

5 personnes sont présentes à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE	103
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	103
3.	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS	103
4.	PROCÈS-VERBAUX.....	103
4.1	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026	103
5.	CORRESPONDANCE	103
5.1	LETTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE	103
5.2	LETTRE DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DES RÉFUGIÉS ET DE LA CITOYENNETÉ	103
6.	URBANISME	103
6.1	RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS – AOÛT 2026	103
7.	ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE.....	103
7.1	APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER	103
7.2	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE SOLUTIONS MUNICIPALES JOSÉE (JOSÉE GAUTHIER, 2275433631)	104
7.3	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE ARCHETYP TECHNOLOGIES INC. 2026-27	104
7.4	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE VOX AVOCAT[E]S INC. 2027.....	104
7.5	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE CAIN LAMARRE 2027	105
7.6	DÉSIGNATION - ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DU SERVICE SOLUTIONS EMPLOYEURS DESJARDINS	105
8.	POLITIQUES ET RÈGLEMENTS.....	105
8.1	AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT № 490-2026 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2026	105
8.2	ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT № 490-2026 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2026	106

8.3	ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT № 488-2026	106
8.4	ADOPTION DU RÈGLEMENT № 488-2026 CONCERNANT LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE № 264-2008.....	106
9.	VOIRIE ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES	107
9.1	RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN COUSENS 2026 107	
9.2	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX B-105 SUR LE CHEMIN COUSENS.....	107
9.3	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX B-88 SUR MAPLE TERRACE 108	
9.4	ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL	108
9.5	RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR LES SERVICES D'ARCHITECTES CONCERNANT LA RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE	108
9.6	RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR LES SERVICES DE GÉNIE CIVIL ET STRUCTURE CONCERNANT LA RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE 109	
9.7	RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR LES SERVICES DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE CONCERNANT LA RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE 109	
9.8	AUTORISATION D'OBTENIR DES SOUMISSIONS POUR FAIRE ARPENTER UNE PORTION DES LOTS № 5 804 578 ET № 5 804 579 SUR LE CHEMINS DE LA TERRASSE MAPLE	110
10.	ENVIRONNEMENT	110
11.	HYGIÈNE DU MILIEU	110
11.1	AUTORISATION DE PROCÉDER À LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR LES SERVICES COLLECTE ET DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2027	110
12.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	110
13.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	110
14.	LOISIRS ET CULTURE	110
15.	AFFAIRES DIVERSES	110
15.1	DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LA HAUTE-YAMASKA ET DU BROME-MISSIQUOI	111
16.	DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS.....	111
17.	CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE	111

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2609-185

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 14 SEPTEMBRE 2026 soit adopté en laissant le point Affaires diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance et avec le retrait des points suivants :

9.8 PPA-CE - MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2026
9.9 PPA-ES - MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2026

ADOPTÉ

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

4. **PROCÈS-VERBAUX**

4.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026**

2609-186

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 AOÛT 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la version française du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 AOÛT 2026 soit approuvée telle que présentée.

ADOPTÉ

5. **CORRESPONDANCE**

5.1 **LETTRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE**

5.2 **LETTRE DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DES RÉFUGIÉS ET
DE LA CITOYENNETÉ**

6. **URBANISME**

6.1 **RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS – AOÛT 2026**

2609-187

Le Directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport d'activité du *Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable* pour le mois d'AOÛT 2026.

Nombre de permis émis: 8
Valeur des travaux: non défini
Facturation des services en 2026 : 9 038.00 \$
Visites de chantier : 0

7. **ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE**

7.1 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

2609-188

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Desrochers
APPUYÉ PAR Margarita
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les dépenses effectuées au cours du mois d'AOÛT 2026, accepte les salaires payés et le paiement des comptes, au total représentant les déboursés suivants :

Total des comptes à payer : 88 518.45 \$
Total des salaires : 36 381.63 \$

ADOPTÉ
Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE SOLUTIONS MUNICIPALES JOSÉE (JOSÉE GAUTHIER, 2275433631)

2609-189 **ATTENDU QUE** la Municipalité désire retenir les services d'un comptable pour la supporter dans ses activités;

CONSIDÉRANT l'offre de service transmise par Josée Gauthier le 1^{er} SEPTEMBRE 2026.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Desrochers
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de service de *Solutions Municipales Josée (JOSÉE GAUTHIER, 2275433631)* pour un montant de 5 100.00 \$ plus taxes applicables ;

QUE l'offre datée du 1^{er} SEPTEMBRE 2026 de *Solutions Municipales Josée* soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

7.3 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE ARCHETYP TECHNOLOGIES INC. 2026-27

2609-190 **ATTENDU QUE** la Municipalité désire retenir les services d'assistance technique et de cybersécurité;

CONSIDÉRANT l'offre de service transmise par *Archetyp Technologies Inc.* le 18 AOÛT 2026.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Daniel Desrochers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de service de *Archetyp Technologies Inc.* pour un montant de 2 383.92 \$ plus taxes applicables;

QUE l'offre datée du 18 AOÛT 2026 de *Archetyp Technologies Inc.* soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

7.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE VOX AVOCAT[E]S INC. 2027

- 2609-191 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit employer les services d'avocats afin de pouvoir proprement s'acquitter de ses obligations;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service transmise par *VOX AVOCAT[E]S INC.* au montant de 500.00 \$ le 3 SEPTEMBRE 2026;
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Desrochers
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE** le conseil accepte l'offre de service de *VOX AVOCAT[E]S INC.* pour un montant de 500.00 \$ plus taxes applicables;
- QUE** l'offre datée du 3 SEPTEMBRE 2026 de *VOX AVOCAT[E]S INC.* soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.
- ADOPTÉ**
- 7.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE CAIN LAMARRE 2027**
- 2609-192 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit employer les services d'avocats afin de pouvoir proprement s'acquitter de ses obligations;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service transmise par *CAIN LAMARRE* au montant de 3 675.00 \$ le 17 AOÛT 2026;
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE** le conseil accepte l'offre de service de *CAIN LAMARRE* pour un montant de 3 675.00 \$ plus taxes et frais de services administratifs applicables;
- QUE** l'offre datée du 17 AOÛT 2026 de *CAIN LAMARRE* soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.
- ADOPTÉ**
- 7.6 DÉSIGNATION - ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DU SERVICE SOLUTIONS EMPLOYEURS DESJARDINS**
- 2609-193 **ATTENDU QU'**à la suite du départ de Madame Léa Laplante, celle-ci sera remplacée par Monsieur Nicolas Turgeon-Morin au poste de directeur général et greffier-trésorier;
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Daniel Desrochers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE** le conseil désigne Monsieur Nicolas Turgeon-Morin comme administrateur principal aux fins d'utilisation du service Solutions Employeurs Desjardins, qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin et qu'il soit mandaté à faire toutes les démarches nécessaires;
- QUE** la présente résolution prenne effet en date du 14 SEPTEMBRE 2026.
- ADOPTÉ**
- 8. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS**
- 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 490-2026 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2026**
- 2609-194 Monsieur Desrochers donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté le projet de règlement numéro 490-2026 établissant la rémunération du personnel électoral 2026.

**8.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 490-2026
ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
ÉLECTORAL 2026**

2609-195

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet au Conseil d'une municipalité d'établir un tarif des rémunérations et des allocations payables au personnel électoral requis pour voir au déroulement d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le 25 OCTOBRE 2026, Bolton-Ouest tiendra une élection municipale partielle;

CONSIDÉRANT QUE suivant le processus électoral, le président d'élection aura à embaucher du personnel;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajuster la rémunération du personnel électoral prévue à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné le 14 SEPTEMBRE 2026;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de règlement N° 490-2026 établissant la rémunération du personnel électoral 2026 soit adopté.

ADOPTÉ

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

**8.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
RÈGLEMENT N° 488-2026**

Une période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Les questions et/ou commentaires suivants ont été recueillis :

- Aucun commentaire

**8.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 488-2026 CONCERNANT LES
UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE N° 264-2008**

2609-196

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'elle peut modifier son règlement de zonage numéro 264-2008 conformément aux dispositions applicables;

CONSIDÉRANT QUE le territoire municipal comprend des immeubles situés en zone agricole permanente au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE certains lots situés en zone agricole bénéficient et peuvent bénéficier d'un droit acquis à l'utilisation résidentielle en vertu de l'article 101 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE la Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité a introduit, le 25 MARS 2025, l'article 101.2 à la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE cet article encadre l'ajout ou la construction de bâtiment additionnel dans lequel un logement est aménagé sur une superficie bénéficiant d'un droit acquis résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assurer la concordance de son règlement de zonage avec ces nouvelles exigences législatives;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 JUIN 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 3 AOÛT 2026;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 SEPTEMBRE 2026.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** Gilles Asselin

APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE le règlement № 488-2026 concernant les unités d’habitation accessoires modifiant le règlement sur le zonage № 264-2008 soit adopté.

ADOPTÉ
Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

9. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

9.1 RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D’ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR L’ENTRETIEN DU CHEMIN COUSENS 2026

2609-197 **CONSIDÉRANT** l’ouverture le 17 AOÛT 2026 des soumissions pour l’entretien du chemin Cousens;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l’ouverture des soumissions se lit comme suit :

Ordre	Nom de l’entreprise	Montant (avec les taxes)
1	Normand Jeanson Excavation Inc.	71 054.55 \$ (complet) 15 550.00 \$ (ponceau) 3 500.00 \$ (brise roc)
2	Excavation Stanley Mierzwinski Ltee	91 438.47 \$ (complet) 4 029.00 \$ (ponceau) 7 500.00 \$ (brise roc)
3	Excavation L.G.	122 715,93 \$ (complet) 13 999.80 \$ (ponceau) 20 000.00 \$ (brise roc)

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l’offre de *Excavation Stanley Mierzwinski Ltee* pour un montant de 11 529.00 \$ pour le remplacement du ponceau B-104 et les travaux de brise roc sur le chemin Cousens en 2026;

QUE les documents d’appel d’offres, la soumission pour le remplacement du ponceau B-104 et les travaux de brise roc sur le chemin Cousens en 2026 de *Excavation Stanley Mierzwinski Ltee* et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ
Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.2 ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX B-105 SUR LE CHEMIN COUSENS

2609-198 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit remplacer le ponceau B-105 sur le chemin Cousens;

CONSIDÉRANT l’offre de service transmise par *Excavation Stanley Mierzwinski Ltee* le 26 AOÛT 2026;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l’offre de service de *Excavation Stanley Mierzwinski Ltee* pour un montant de 4 029.00 \$ plus taxes applicables pour le remplacement du ponceau B-105 sur le chemin Cousens;

QUE l’offre datée du 26 AOÛT 2026 de *Excavation Stanley Mierzwinski Ltee* soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

9.3 ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX B-88 SUR MAPLE TERRACE

2609-199 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit remplacer le ponceau B-88 sur le chemin de la Terrasse Maple;

CONSIDÉRANT l’offre de service transmise par *Excavation Stanley Mierzewski Ltee* le 10 AOÛT 2026;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l’offre de service de *Excavation Stanley Mierzewski Ltee* pour un montant de 9 162.87 \$ plus taxes applicables pour le remplacement du ponceau B-88 sur le chemin de la Terrasse Maple;

QUE l’offre datée du 10 AOÛT 2026 de *Excavation Stanley Mierzewski Ltee* soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

9.4 ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL

2609-200 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder au rechargement du sentier multifonctionnel afin de s’assurer qu’il demeure praticable et sécuritaire pour tous;

CONSIDÉRANT l’offre de service transmise par *Normand Jeanson Excavation Inc.* le 10 AOÛT 2026;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l’offre de service de *Normand Jeanson Excavation Inc.* pour un montant de 26 392.50 \$ plus taxes applicables pour le rechargement du sentier multifonctionnel;

QUE l’offre datée du 10 AOÛT 2026 de *Normand Jeanson Excavation Inc.* soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

9.5 RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D’ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR LES SERVICES D’ARCHITECTES CONCERNANT LA RÉFECTION DE L’HÔTEL DE VILLE

2609-201 **CONSIDÉRANT** l’ouverture le 16 JUILLET 2026 des soumissions pour des services d’architectes concernant la réfection de l’hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l’ouverture des soumissions se lit comme suit :

Ordre	Nom de l’entreprise	Montant (incluant les taxes)
1	Affleck de la Riva architectes	84 332.75 \$
2	Automne, architectes inc.	120 000.00 \$
3	Architectes Design	98 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ 4 CONTRE 1

QUE le conseil accepte l'offre de *Affleck de la Riva architectes* pour un montant de 84 332.75 \$ pour les services d'architectes concernant la réfection de l'hôtel de ville;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour les services d'architectes concernant la réfection de l'hôtel de ville de *Affleck de la Riva architectes* et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

9.6 RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR LES SERVICES DE GÉNIE CIVIL ET STRUCTURE CONCERNANT LA RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE

2609-202

CONSIDÉRANT l'ouverture le 8 SEPTEMBRE des soumissions pour des services de génie civil et structure concernant la réfection de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions se lit comme suit :

Ordre	Nom de l'entreprise	Montant (avec les taxes)
1	DWB Consultants	122 563.35 \$
2	Artelia	n/a
3	EXP	n/a
4	TETRA TECH	n/a

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ 4 CONTRE 1

QUE le conseil accepte l'offre de *DWB Consultants* pour un montant de 122 563.35 \$ pour les services de génie civil et structure concernant la réfection de l'hôtel de ville;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour les services de génie civil et structure concernant la réfection de l'hôtel de ville de *DWB Consultants* et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

9.7 RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR LES SERVICES DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE CONCERNANT LA RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE

2609-203

CONSIDÉRANT l'ouverture le 8 SEPTEMBRE 2026 des soumissions pour des services de génie mécanique et électrique concernant la réfection de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions se lit comme suit :

Ordre	Nom de l'entreprise	Montant (avec les taxes)
1	DWB Consultants	111 123.34 \$
2	Artelia	n/a
3	EXP	n/a

4	TETRA TECH	n/a
---	------------	-----

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ 4 CONTRE 1

QUE le conseil accepte l'offre de *DWB Consultants* pour un montant de 111 123.34 \$ pour les services de génie mécanique et électrique concernant la réfection de l'hôtel de ville;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour les services de génie mécanique et électrique concernant la réfection de l'hôtel de ville de *DWB Consultants* et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

**9.8 AUTORISATION D'OBTENIR DES SOUMISSIONS POUR FAIRE
 ARPENTER UNE PORTION DES LOTS N^o 5 804 578 ET
 N^o 5 804 579 SUR LE CHEMINS DE LA TERRASSE MAPLE**

2609-206 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Bolton-Ouest désire municipaliser une portion privée du chemin de la Terrasse Maple;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce conseil autorise Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général, à obtenir des soumissions pour faire arpenter une portion des lots N^o 5 804 578 et N^o 5 804 579.

ADOPTÉ

10. ENVIRONNEMENT

11. HYGIÈNE DU MILIEU

**11.1 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA PROCÉDURE
 D'ATTRIBUTION SUR INVITATION ÉCRITE POUR LES
 SERVICES COLLECTE ET DE GESTION DES MATIÈRES
 RÉSIDUELLES 2027**

2609-207 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Bolton-Ouest désire réaliser la collecte et la gestion des matières résiduelles sur son territoire durant la période 2027;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** Loren Allen
APPUYÉ PAR Daniel Desrochers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce conseil autorise Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général, à procéder à l'envoi des documents pour la procédure d'attribution sur invitation écrite à un minimum de 2 entreprises.

ADOPTÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

14. LOISIRS ET CULTURE

15. AFFAIRES DIVERSES

15.1 DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LA HAUTE-YAMASKA ET DU BROME-MISSISQUOI

2609-208

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide Haute-Yamaska Brome-Missisquoi (CPSHYBM) a pour mission de prévenir le suicide en intervenant auprès des personnes suicidaires, de leur entourage et des personnes endeuillées par suicide, tout en offrant des activités de sensibilisation et de formation;

ATTENDU QUE des intervenantes et intervenants du CPSHYBM se déplacent régulièrement sur le territoire de la Municipalité de Bolton-Ouest afin d’offrir des services de suivi, de sensibilisation et de soutien.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

QUE ce conseil reconnaisse officiellement le Centre de prévention du suicide Haute-Yamaska Brome-Missisquoi (CPS HYBM) pour ses activités de premier plan en matière de prévention et de sensibilisation.

ADOPTÉ

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2609-209

ATTENDU QUE l’ordre du jour est épuisé.

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l’assemblée.

Il est 20 h 38.

ADOPTÉ

- FIN DE L’ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE -

Eddy Whitcher, conseiller n° 4	Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier
---	--

Je, Eddy Whitcher, maire suppléant de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 du Code municipal du Québec. Eddy Whitcher, conseiller n° 4
--